

UNIC Rapport Annuel
2011/2012



UNIC

Union Internationale des Cinémas
International Union of Cinemas



TABLE DES MATIERES

1. INTERVIEW DE AD J WESTSTRATE, PRESIDENT DE L'UNIC	4
2. CHIFFRES CLES	6
2.1 Fréquentation des cinémas en 2011	7
2.2 Part de marché des productions nationales	8
2.3 Passage au numérique de 54 pour cent des salles européennes en 2011	9
2.4 Densité des salles de cinéma	10
3. PRINCIPAUX DEFIS DES SALLES DE CINEMA	12
3.1 Placer les cinémas au centre du secteur des loisirs numériques	13
3.2 Derniers développements dans la transition numérique	13
3.3 La contrefaçon des œuvres cinématographiques	16
3.4 Stratégies optimales de sortie de films et fenêtre d'exploitation	18
3.5 Vers plus de transparence dans les sociétés de gestion collective	19
4. L'ANNEE 2011/12 A L'UNIC	20
4.1 Développement des relations publiques et des partenariats	21
4.2 Positions politiques de l'UNIC	21
4.3 Autres activités pertinentes	22
4.4 CineEurope 2012	22
5. PREVISIONS	23
6. PARTENAIRES	24
7. MEMBRES	25



1.

INTERVIEW DE AD J WESTSTRATE, PRESIDENT DE L'UNIC

Ouverture de l'UNIC à Bruxelles, Octobre 2011

Selon vous, quel était l'événement le plus important de l'année passée pour la communauté des exploitants de salles européens?

Ad J. Weststrate: On n'en a pas beaucoup parlé, mais le moment où les écrans numériques se sont mis à représenter une majorité dans le monde – nous avons dépassé les 50% en janvier 2012 – a sans aucun doute été un tournant pour l'ensemble du secteur. Cette nouvelle est non seulement réjouissante, mais est aussi un rappel à ceux qui ne l'auraient pas encore fait, qu'il est grand temps de se mettre au numérique. Une fois que les difficultés financières et logistiques de la transition numérique seront digérées, l'apport culturel, social et économique de la numérisation restera un point clé pour notre industrie dans les années à venir.

Ceci vous fait-il dire que le verre est à moitié plein et non pas à moitié vide?

Quand les gens liront cette interview, il sera probablement plein aux trois quarts, voire plus! Le cinéma se trouve dans une phase passionnante d'innovation et de renou-

vement. Grâce à la technologie numérique, les spectateurs se voient proposer un nouveau contenu très attractif, tandis qu'un éventail de nouvelles opportunités commerciales s'offre aux cinémas. Ceci à condition que le développement du numérique se passe bien. Toutefois, les cinémas se réinventent aussi en-dehors des salles de projection. Je pense par exemple aux innovations en lien avec les médias sociaux et les applications smart phone qui permettent aux cinémas de tisser de nouveaux liens avec leur public. Beaucoup de cinémas ont accueilli avec enthousiasme ces nouvelles opportunités numériques et certains recueillent même déjà les fruits de leurs investissements.

Est-ce que les performances du marché en 2011 reflètent ces investissements?

Les résultats présentés dans le rapport annuel en disent long. La réalité reste pourtant double. En 2011, nous avons en effet observé beaucoup de résultats positifs, mais aussi certains résultats moins positifs dans les différents pays membres de l'UNIC. La récession économique y est certainement

pour quelque chose, mais de manière générale, le marché des cinémas européens est resté le plus stable et le plus rentable de l'industrie du cinéma. Ceci montre bien que nous restons le loisir en dehors de chez soi le plus abordable financièrement.

Le box office russe a continué à croître de manière significative, tout comme le marché turc. Dans l'Union européenne, la France a obtenu des résultats extraordinaires – les succès de ses productions nationales y sont aussi pour beaucoup. La Norvège, qui était le premier pays européen (et membre de l'UNIC) à passer entièrement au numérique en 2011, s'est aussi très bien portée. Les Pays-Bas, mon pays natal, ont également connu une très bonne année et feront partie des pays à 100% numérique dans le courant de 2012. Je l'espère en tout cas.

Donc le futur s'annonce bien, sans inquiétudes quant à l'évolution des choses?

Pas du tout. Il est vrai que les exploitants de salles restent face à des défis de taille. Nous devons faire en sorte que non seulement les politiques et le public en général, mais aussi nos collègues dans les autres domaines de l'industrie du cinéma comprennent que nous avons tous tout à gagner de fenêtres d'exploitation en salle saines et durables. Ceci n'est pas toujours évident, vu les perceptions parfois biaisées et les discussions sans fondement quant au futur de l'industrie du cinéma. La projection en salle produit en moyenne 10 à 15 fois plus de valeur par titre que la Vidéo à la Demande – en ce compris la « Catchup TV » (télévision de rattrapage) – mais vu l'attention que cette dernière reçoit, il n'est pas étonnant que certains pensent qu'elle est le plus important ! De plus, le fait qu'autant de cinémas différents se développent à travers l'Europe est une véritable réussite culturelle. Si nous perdons des cinémas, nous perdons des pôles culturels qui offrent d'énormes ressources créatives de développement à leurs communautés locales. D'un point de vue artistique, le cinéma reste l'environnement idéal pour la diffusion de films. La plupart des créateurs à l'origine d'un

film ont comme objectif de le voir projeté sur grand écran, pour un public qui profite d'une expérience collective. L'UNIC estime qu'il vaut la peine de se battre pour que le cinéma reste un lieu de loisirs unique dans son genre.

Nous restons aussi en alerte par rapport à d'autres soucis clés, comme la piraterie, le paiement de droits aux sociétés de gestion collective et bien sûr le développement du numérique ou les standards du cinéma numérique. Il est plus que jamais nécessaire que les personnes actives dans le cinéma se serrent les coudes pour défendre notre industrie et convaincre les consommateurs et les politiciens des bienfaits culturels, économiques et sociaux de notre secteur.

Et où en est l'UNIC dans tout ceci?

J'espère – et je pense sincèrement – que la réponse à cette question est que l'UNIC est en première ligne sur tous ces sujets. Nous n'en sommes encore qu'au début, mais je suis convaincu que l'ambitieux programme de réformes initié par les membres de l'UNIC en 2011 (une relocalisation du siège de Paris vers Bruxelles, l'engagement d'un nouveau directeur général assisté d'une équipe de direction et notre engagement grandissant dans le processus politique à un niveau européen) porte déjà ses fruits. Je pense que le rapport annuel de cette année démontre que nous avons fait face aux défis qui se trouvent devant nous. L'UNIC est en train de renforcer sa position en tant que membre respecté de l'industrie du cinéma : un organisme qui collabore de manière effective avec les partenaires dans la chaîne de valeur du cinéma et qui au besoin n'hésite pas à s'exprimer au nom de ses membres. Nous avons renforcé nos liens avec les représentants de l'industrie du cinéma à travers l'Europe et avons progressé vers l'Amérique du Nord, où nous collaborons activement avec notre organisation jumelle, la National Association of Theatre Owners et nos partenaires des studios américains. L'UNIC connaît une ascension exceptionnelle et je voudrais remercier mes collègues au sein de l'UNIC pour leur énorme soutien dans la relance de l'UNIC en 2011/2012.

2. CHIFFRES CLES



2.1

Fréquentation des cinémas en 2011

	Box-office 2011 (€ mio.)	Mouvement au box-office 2011/10 (pourcent)	Entrées 2011 (mio.)	Mouvement des entrées 2011/10 (pourcent)
Allemagne	958,1	+4,1	129,6	+2,3
Autriche	127,3	-2,30	16,8	-2,89
Belgique	-	-	22,8	+7,5
Danemark	100,9	-6,1	12,4	-4,1
Espagne	630,1	-3,80	95,6	-4,40
Finlande	65,9	-0,15	7,2	-4,76
France	1362	+4,37	215,6	+4,51
Irlande	111,8	-3,87	16,3	-0,61
Italie	661,5	-9,98	101,3	-7,83
Luxembourg	9,4	+6,82	1,3	+8,33
Norvège	138	+9	11,6	+5,8
Pays-Bas	239,9	+8,6	30,5	+7,5
Royaume-Uni	1250	+6,56	171,6	+1,1
Russie	872,8	+18,21	162	-2,11
Suède	177,2	+7,59	16,4	+3,80
Suisse	195,6	+0,77	15,2	+2,01
Turquie	170,2	-11,72	42,3	+0,66

Source: membres de l'UNIC

Après des résultats assez disparates en 2010, les résultats au box office et la fréquentation des cinémas dans les pays membres de l'UNIC étaient principalement positifs en 2011. De grands films locaux et la valeur ajoutée du cinéma numérique sont à l'origine de ces résultats.

Le box office brut a progressé dans neuf pays de l'UNIC, un peu plus qu'en 2010. Le box office russe a augmenté de façon impressionnante avec 18 pourcent. La deuxième plus grosse augmentation est celle enregistrée en Norvège (9 pourcent).

L'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg ont vu d'importantes augmentations du nombre d'entrées, suivis de près par la

France, la Norvège et la Suède. La France a atteint le nombre d'entrée le plus élevé depuis 1966 et les Pays-Bas depuis 1978.

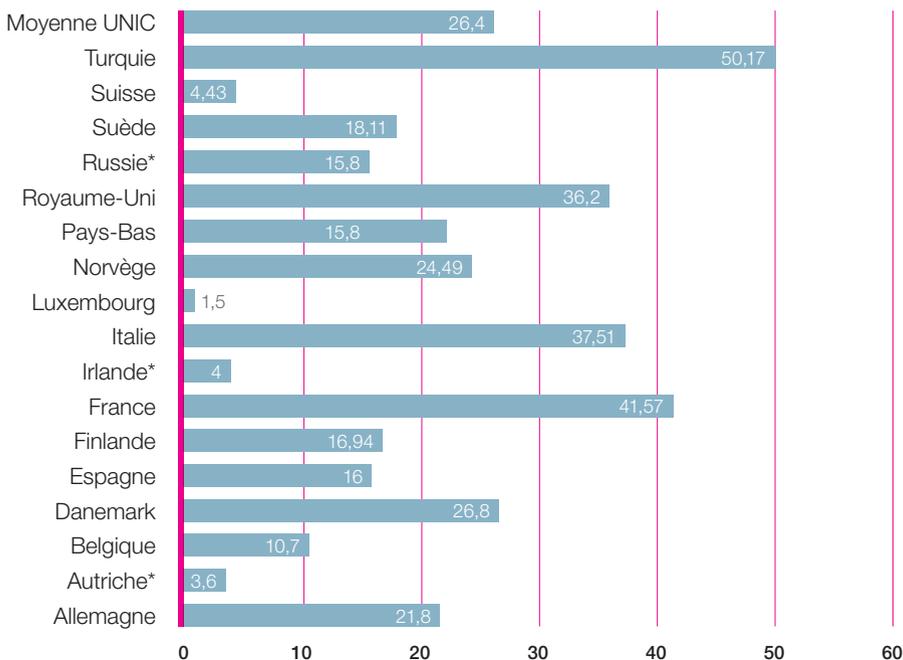
L'Italie, la Finlande et l'Espagne ont par contre vu leurs entrées baisser. Malgré quelques grandes productions nationales, l'Italie a vu son box office diminuer. Ceci est dû à l'impact de la crise économique et financière.

En comparaison, de l'autre côté de l'Atlantique, le box office américain est revenu à sa position d'il y a 16 ans, les recettes ayant chuté de 3,5 pourcent. Le box office chinois a par contre augmenté de 29 pourcent, principalement grâce au développement de nouvelles salles de cinéma.

2.2

Part de marché des productions nationales

Part de marché des productions nationales 2011 (%)



Source: membres de l'UNIC (*OEA Tendances 2012)

Les films des grands studios ont continué à produire des revenus importants pour les exploitants de salle en 2011, aux côtés des productions nationales. Les revenus liés aux films en 3D sont restés relativement stables.

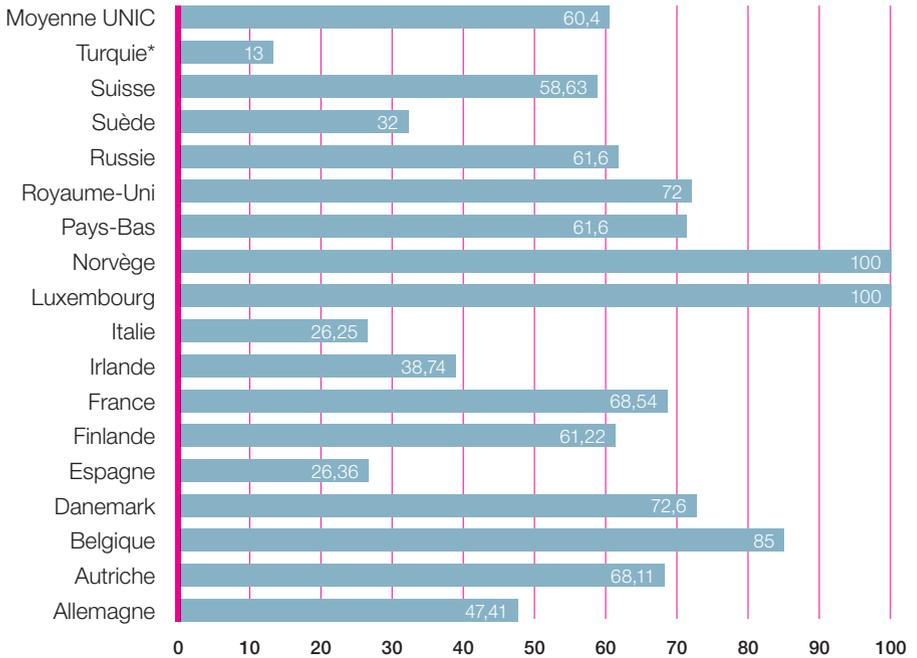
Dans plusieurs pays, l'augmentation du nombre d'entrées était liée à des productions nationales très puissantes. C'était particulièrement le cas en Turquie, malgré une légère baisse par rapport à 2011, suivie de la France, où la part de marché a augmenté jusque 41,6

pourcent. La part de marché des productions nationales a augmenté dans six autres pays, avec l'Italie, le Royaume-Uni et le Danemark en tête de file.

2.3

Numérisation de 54 pourcent des salles européennes en 2011

Numérisation des salles 2011 (%)



Source: membres de l'UNIC (*OEA Tendances 2012)

Le passage au numérique s'est accéléré en 2011, pour atteindre 54 pourcent des salles européennes (et 60,4 pour cent des salles membres de l'UNIC). La Norvège était le premier pays à être entièrement numérisé, suivi quelques semaines plus tard par le Luxembourg.

La plupart des grands réseaux de cinémas ont déjà converti leurs salles ou sont en train de le faire. Ils profitent dès lors des innovations en matière de contenu, d'efficacité, de

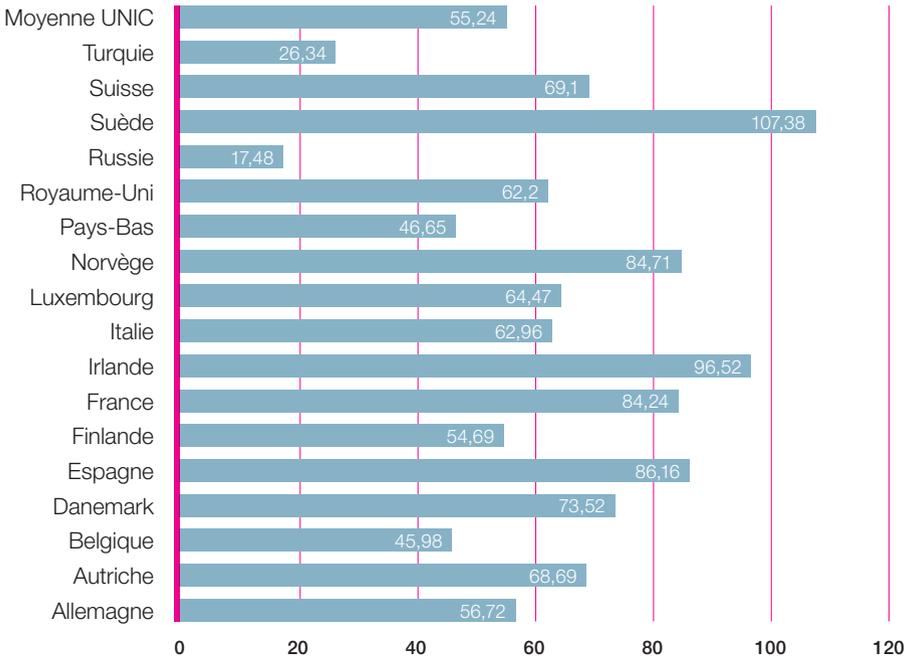
flexibilité et d'économies d'échelle liées à la conversion numérique.

Dans beaucoup de pays membres de l'UNIC, les plus petits cinémas, en particulier ceux qui n'ont qu'une seule salle, peinent encore à trouver les moyens financiers pour convertir leurs espaces au numérique. Si cette situation perdure, l'Europe risque de perdre nombre de ces petits opérateurs, ce qui aura des implications sociales et culturelles très sévères.

2.4

Densité des salles de cinéma

N° d'écrans par million d'habitants



Source: membres de l'UNIC

La densité des salles de cinéma varie fort d'un pays membre de l'UNIC à un autre. Il y a en moyenne 55 salles par million d'habitants. Le paysage des salles est particulièrement dense en Suède (107 salles), qui est suivie de près par l'Irlande (97 salles).

De l'autre côté du spectre, la Russie compte seulement 17 salles par million de personnes, suivie par la Turquie et ses 26 salles. Dans l'UE, seuls les Pays-Bas et la Belgique sont en dessous de la moyenne

des pays de l'UNIC (Pays-Bas : 47 salles, Belgique : 26 salles par million de personnes).



3. PRINCIPAUX DEFIS DES SALLES DE CINEMA



3.1

Placer les cinémas au centre du secteur des loisirs numériques

A une époque où l'industrie cinématographique internationale se trouve face à des changements technologique et économiques de plus en plus rapides, le principal défi pour toute association de cinémas est de sauvegarder et d'influencer les conditions de telle manière à permettre aux exploitants de salles de continuer à proposer une offre inégalée de films et des contenus alternatifs à leur public. Ces dernières années, les exploitants de salles ont fait des investissements importants en faveur des spectateurs de cinéma. Ils ont maintenant besoin d'une stabilité économique et législative afin d'amortir ces investissements.

Dans ce contexte, le travail de plaidoyer de l'UNIC – tel que détaillé plus bas – est fondé sur les principes suivants :

- Le contenu créatif, sa production, sa distribution et sa projection sont essentiels à la

diversité culturelle, à la croissance économique, l'emploi, l'innovation et la cohésion sociale en Europe ;

- L'entrepreneuriat dans l'industrie du cinéma doit être récompensé et promotionné ;
- Les cinémas sont des pôles sociaux et culturels cruciaux pour les communautés locales et régionales, car ils permettent aux gens de partager des expériences collectives ;
- L'art et les loisirs cinématographiques de qualité et diversifiés participent de manière considérable à la compréhension culturelle et sociale, et préservent ainsi la diversité. Ils façonnent notre identité et nos systèmes de valeurs et font intégralement partie de notre héritage culturel ;
- L'exclusivité, la liberté contractuelle, les droits d'auteur (et leur protection) sont des principes fondamentaux sur lesquels le secteur européen des médias, pluraliste et compétitif, est construit.

3.2

Dernières évolutions dans la conversion au cinéma numérique

Environ 54 pourcent des salles de cinéma dans le monde, et 60,4 pourcent des salles membres de l'UNIC, sont maintenant passées au numérique. En 2011, la Norvège était le premier pays à atteindre une numérisation presque complète. Elle fut un peu plus tard suivie par le Luxembourg. D'autres pays suivront en 2012, parmi lesquels la Belgique (environ 90 pourcent en mai 2012), le Royaume-Uni (fin 2011: 72 pourcent), le Danemark (72 pourcent), la France et les Pays-Bas (69 pourcent).

Les opérateurs qui ont terminé la conversion au numérique ou sont en train de le faire pourront proposer une expérience cinématographique bien plus intense à leurs spectateurs. Par contre, ceux qui n'envisagent pas de passer au numérique ou qui ont du mal à trouver les moyens financiers nécessaires, risquent d'être marginalisés en raison des économies d'envergure et d'échelle offertes par le cinéma et la distribution numériques. Ceci peut avoir des impacts sociaux et culturels à moyen et long terme. Les petits ciné-



Disney 3D London, National Schools Film Week 2011

mas, surtout ceux qui n'ont qu'une salle et ceux qui ne bénéficient pas d'un soutien financier – basé sur le marché ou non – seront les plus menacés.

En général, le passage au numérique est financé par des solutions commerciales ou se fait avec le soutien du gouvernement. Le mécanisme de financement le plus courant est le Virtual Print Fee (VPF) payé par les fournisseurs de contenu. Comme le VPF était initialement conçu pour de plus grands opérateurs, leur utilisation pour le financement d'un plus vaste passage au numérique constitue un véritable défi. L'UNIC appelle les distributeurs, les tiers investisseurs et les exploitants de salles à s'assurer que le processus est géré de telle manière à maintenir une offre cinématographique diversifiée. L'UNIC encourage les exploitants de salles de toutes tailles à collaborer, car ceci s'est avéré être une gestion productive, garantissant l'association d'un nombre maximal de cinémas à des accords VPF communs. En Norvège, Film & Kino, l'association nationale des cinémas, a coordonné la conversion numérique et a

signé des accords avec tous les distributeurs. En juillet 2011, toutes les salles de Norvège étaient passées au cinéma numérique. L'installation de l'équipement numérique dans les cinémas a été faite par des tiers sous-traitants. Au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et en France par exemple, des tiers investisseurs ont réussi à conclure des accords avec des groupes de cinémas de taille moyenne et petite.

Vu les coûts et les risques que représente la conversion numérique pour les exploitants de salles, l'UNIC a énoncé les conditions suivantes pour la transition vers une salle de projection entièrement numérique :

- Un fort engagement de la part des distributeurs à soutenir financièrement les cinémas dans leur frais de conversion ;
- L'interopérabilité de tous les nouveaux services et technologies ;
- Les exploitants de salle établissent la programmation à leur absolue et seule appréciation (films, publicités, bandes-annonces) ;
- Assurer la diversité des cinémas et des films ;



Vue Hull 3D, MWPF

– Respecter la territorialité et les préférences culturelles et économiques de chaque pays au sein du marché intérieur.

Avec ces conditions, l'UNIC reconnaît la spécificité de chaque territoire. Les autorités publiques doivent rester libres dans leur décision de soutenir la conversion au numérique, tout en prévenant une éventuelle concurrence inégale entre les cinémas. Les autorités régionales belges soutiennent par exemple les petits cinémas ou les cinémas d'art et d'essai, tandis qu'en Suisse l'aide est réservée aux cinémas qui ont une programmation variée. En Suède, la numérisation des petits opérateurs est soutenue par un fond du gouvernement, tandis qu'en Finlande, la Finnish Film Foundation attribue des fonds de loterie. Au Danemark, l'aide provient tant de fondations que des pouvoirs publics et de conseils locaux. Au Luxembourg, les petits cinémas ont été soutenus par le gouvernement afin de leur permettre de se joindre à un plan VPF. Le Royaume-Uni a quant à lui réussi à conclure un accord commercial pour un collectif de ci-

némas de moyenne et petite taille, actifs tant dans le secteur du cinéma commercial que dans celui du cinéma d'auteur. Enfin en France le CNC aide spécifiquement les cinémas de 1 à 3 écrans.

L'UNIC approuve aussi le plan de soutien européen MEDIA, qui en 2011 a co-financé la numérisation de 100 salles à travers l'Europe. L'UNIC enjoint la Commission européenne à maintenir son aide cruciale à cette transition.

L'UNIC est consciente du fait que certains exploitants de salles ont demandé des normes plus basses pour le cinéma numérique en Europe, pensant que ceci pourrait aider les plus petits cinémas à passer au numérique. L'UNIC continue néanmoins à soutenir les normes DCI qui sont communément admises et qui reflètent la place importante des exploitants de salles européens dans le marché mondial. Le fait que des fabricants aient annoncé des projecteurs compatibles DCI à des prix plus bas souligne bien le fait que la norme DCI reste la norme appropriée pour tous les cinémas.



Bergakungen Sweden

3.3

La contrefaçon des œuvres cinématographiques

De récents développements dans certains Etats membres de l'UE, à Bruxelles ainsi qu'aux Etats Unis montrent qu'il faut investir plus d'énergie dans la promotion et la protection des intérêts des secteurs de contenu créatif et de l'industrie du cinéma en particulier. Il est essentiel que les exploitants de salles soient encore plus impliqués dans ce défi.

Tous les ans, l'enregistrement de films au cinéma, leur copie depuis un contenu légal ou leur partage en ligne font subir d'énormes pertes à l'industrie du cinéma. Produire un film est une entreprise chère et risquée. Le piratage décourage les investissements dans des projets de films à succès potentiel. Ceci ne menace pas seulement l'emploi, mais aussi la diversité culturelle en Europe.

Ce sont les mêmes raisons qui limitent par exemple sérieusement l'attrait commercial des offres en VOD.

Il est impossible pour les cinémas qui ont fait des investissements de taille pour offrir des loisirs de haute qualité à leur public, de rivaliser avec l'offre « gratuite » et illégale de films en ligne. Si le vol de film perdure aux niveaux actuels, les dynamiques de marché sur lesquelles sont basées les entreprises culturelles et de médias européennes indépendantes ne fonctionneront tout bonnement plus, et nombre d'emplois dans cette industrie seront perdus.

Empêcher les individus d'enregistrer des films dans les salles de cinéma est une des priorités des membres de l'UNIC. C'est pourquoi l'UNIC diffuse toutes les semaines

des rapports sur les cas de « camcording » en Europe aux exploitants de salles, aux associations d'exploitants et à ses partenaires, afin de les tenir au courant des derniers développements dans leurs pays. Dans les salles, les membres du personnel sont mieux entraînés et des arrestations continuent à avoir lieu dans tout le continent. A titre d'illustration du nombre d'incidents et de l'impact des efforts déployés pour les arrêter : grâce au dévouement des cinémas, au moins un incident de « camcording » est évité chaque semaine au Royaume-Uni.

En ce qui concerne l'application des droits d'auteur aux niveaux européen et nationaux, l'UNIC s'efforce de faire mettre en place une exécution effective et efficace des règlements de l'UE sur la propriété intellectuelle, ainsi qu'une meilleure harmonisation des lois qui sont d'application dans certains Etats Membres. Une de nos principales demandes est que des intermédiaires, comme les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) et les entreprises de télécommunications, aient plus de responsabilités dans la protection des contenus créatifs qu'ils distribuent et qui leur rapportent de l'argent. Ceux qui encouragent ou participent au vol de films doivent être tenus responsables des conséquences de leur comportement. Enfin, l'UNIC apporte tout son soutien aux démarches qui visent à faire en sorte que tout film disponible illégalement sur Internet soit enlevé rapidement et de toutes les manières possibles.

Cependant, même si elles sont très importantes, ces actions ne réduiront pas à elles seules le nombre aujourd'hui inacceptable de vols de films. De plus, dans certains pays, des campagnes de sensibilisation auprès du public ont aidé à mieux faire respecter la valeur des films et du cinéma. Il faut plus de campagnes de ce type, qui sont dirigées spécifiquement vers les enfants et les jeunes et mettent l'accent sur l'apport essentiel des droits d'auteur à la créativité et la production de contenu culturel. De même, les dégâts culturels et sociaux causés par le vol de films doivent être plus clairement communiqués. L'UNIC offre son aide à ceux

qui souhaitent imaginer et mettre en place ce genre de campagne.

Ceci est d'autant plus important maintenant que la lutte contre le vol de films fait de plus en plus souvent l'objet de débats dans l'opinion publique. En Espagne, en janvier dernier, le gouvernement a par exemple voté la première loi du pays contre le piratage. Cet événement a été largement couvert par les médias. Au Danemark, pendant les élections de septembre, le système de riposte graduée danois a été vivement débattu. Ces débats ont été précédés de quelques jurisprudences importantes. Enfin, dans plusieurs pays membres de l'UNIC, des procès sont en cours contre des plateformes illégales telles que Pirate Bay.

Dans la lutte contre la contrefaçon des œuvres cinématographiques, toutes les parties concernées par le contenu créatif, les consommateurs, les citoyens et le secteur public doivent unir leurs forces et collaborer avec les entreprises de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet. Afin non seulement de s'attaquer au problème, mais aussi pour expliquer son impact et attirer l'attention sur l'abondance de contenus légalement disponibles, dans les cinémas et sur toutes les plateformes légales sur Internet. C'est pourquoi l'UNIC collabore étroitement avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales à Bruxelles, favorisant ainsi la diversité culturelle et la compétitivité économique du secteur des contenus créatifs.

3.4

Stratégies optimales de sortie de films et fenêtre d'exploitation

Pour l'industrie du cinéma, il est vital de sortir un film selon une planification bien établie, afin de permettre au secteur de maximiser les retours à chaque échelon de la chaîne de valeur. Ceci encourage l'investissement dans des films au succès potentiel et protège l'emploi ainsi que la diversité culturelle en Europe. Pour l'industrie, l'objectif est d'augmenter le retour global des films sur tous les supports (cinéma, DVD et BluRay, VOD, TV payante, TV gratuite, etc.).

Une telle maximisation de la valeur est particulièrement importante pour les films, parce que le cinéma est une industrie à hauts risques. Les sociétés dépendent du recouplement de gros investissements sur base d'un film à succès, tandis que d'autres films n'ont pas de succès (en moyenne, seulement 1 film sur 10 engendre des bénéfiques).

De la même manière que les opérateurs d'autres plateformes veulent augmenter leurs parts de revenus, les exploitants de salles veulent bien sûr augmenter leurs retours dans le marché de la projection en salles. Cependant, le succès d'un film dans le secteur du « home entertainment » dépend souvent du succès qu'il a eu en salles et des efforts de marketing déployés par les distributeurs et les exploitants. Un succès sur le grand écran a donc un effet positif sur les résultats du film dans d'autres marchés. De plus, vu les marges bénéficiaires plutôt réduites des petits cinémas indépendants, une réduction importante des fenêtres d'exploitation en salles leur serait néfaste et priverait ainsi des économies et communautés locales d'un important pôle économique, social et culturel.

C'est pourquoi l'UNIC soutient vivement l'instauration d'une fenêtre d'exploitation large et distincte dans tous les pays membres de l'UNIC au début de la sortie du film et n'est pas favorable à la V&D Premium, qui réduit la

fenêtre d'exploitation en salles, ou aux sorties simultanées. Le fait qu'un film continue en moyenne à générer 10 à 15 fois plus de chiffre d'affaires en salles qu'en V&D met en évidence l'importance vitale d'une période d'exploitation exclusive pour les cinémas. Ceci n'est pas un argument contre la V&D – un nombre de membres clés de l'UNIC explorent activement les projets de V&D – mais plutôt un plaidoyer en faveur de l'utilisation de la stratégie de sortie optimale.

Les calendriers de sorties varient d'un pays à l'autre et sont établis selon les préférences culturelles et linguistiques, les conditions du marché et le développement des politiques audiovisuelles nationales au fil des dernières décennies. La possibilité de lancer les sorties nationales tactiquement à différentes dates, territoire par territoire, augmente considérablement la capacité du distributeur à maximiser le retour au box office de n'importe quel film.

L'UNIC s'inquiète de la tendance grandissante qu'a la Commission européenne de commenter ou même d'intervenir dans 'la manière dont les films devraient sortir'. Nous sommes en effet d'avis que ce genre de questions devrait toujours être géré par le marché ou – dans certains cas – par le gouvernement qui comprend le mieux les conditions à l'œuvre dans chaque pays.

La législation européenne stipule que les questions de calendrier de sortie sont le sujet de négociations entre les différents opérateurs au sein du marché. De plus, dans certains pays, les gouvernements sont impliqués pour des raisons de politiques culturelles nationales spécifiques. Vu la nature fragmentée des marchés européens de contenu créatif, et vu le fait que la politique culturelle ressort de la compétence des Etats membres de l'UE, l'UNIC estime qu'il n'y a aucune raison

justifiant l'implication de Bruxelles dans les discussions à propos des fenêtres d'exploitation. Les décideurs politiques de l'UE feraient bien de faire confiance aux ayants droits

ainsi qu'à leurs collègues aux niveaux nationaux pour faire ce qui est bon pour chaque marché et pour le développement du cinéma.

3.5

Vers plus de transparence dans les sociétés de gestion collective

Tous les exploitants de salles des pays membres de l'UNIC payent des droits d'auteur aux sociétés de gestion collective des droits pour la musique. Ces paiements servent à rémunérer les compositeurs, interprètes et musiciens pour l'utilisation de leurs créations musicales dans des bandes originales de films et comme musique d'ambiance dans les salles de projection, les halls d'entrée et autres espaces publics. L'UNIC soutient entièrement le droit de tous les créateurs d'être rétribués justement pour leur travail.

Le montant des paiements varie d'un pays à l'autre et est en général fixé par la législation nationale ou les sociétés de gestion collective elles-mêmes. En général, le montant équivaut à 1 pourcent du box office, mais dans certains pays il est bien plus élevé. Souvent, il n'est pas très clair comment le montant des frais est calculé et quels facteurs sont pris en considération à cet effet. En plus, contester les sociétés de gestion collective devant les tribunaux nationaux ou spécialisés en droits d'auteurs est souvent une opération difficile et coûteuse.

Par exemple, tout calcul basé sur un pourcentage du box office – comme c'est le cas dans la plupart des pays membres de l'UNIC – ne tient pas compte du fait que la quantité ou la qualité de la musique n'influence que rarement le nombre d'entrées vendues. Un autre exemple est celui des films en 3D, où l'importante augmentation au box office est liée à la volonté de chaque exploitant de salles d'investir dans le cinéma numérique et l'équipement 3D. Le succès des films en 3D

n'est pas lié à la musique, pourtant les sociétés de gestion collective continuent à profiter pleinement des retours de box office liés aux films en 3D.

L'UNIC est convaincue que le niveau des montants exigés des exploitants de salles dans certains pays membres est à la fois injuste et potentiellement néfaste à la subsistance des opérateurs de cinéma et de ceux qui dépendent d'eux pour leur emploi.

De plus, l'UNIC pense qu'il peut y avoir un manque de transparence dans la manière dont les revenus qui vont aux sociétés de gestion collective sont gérés. Il n'y a pas suffisamment de clarté par rapport au calcul de leur redistribution aux musiciens, compositeurs etc., et par rapport au montant qui est retenu pour financer le fonctionnement de l'organisme de perception de droits. C'est pourquoi l'UNIC salue et soutient la décision de la Commission européenne et du Parlement européen d'analyser ceci plus en profondeur en 2012. A cet effet, l'UNIC a soumis début 2012 un ensemble d'informations venant de tous les pays membres de l'UNIC quant aux paiements de droits faits par les opérateurs de salles aux sociétés de gestion collective.

4.

L'ANNEE 2011/12 A L'UNIC



Ces 12 derniers mois, l'UNIC a réaffirmé son rôle clé en tant que représentant du secteur dans l'Union européenne et au-delà. L'association a quitté Paris pour s'installer dans de nouveaux bureaux au cœur du quartier européen à Bruxelles, à proximité de la Commission européenne. Elle s'est réenregistrée en tant qu'association internationale sous la législation belge et a engagé un nouveau directeur général assisté d'une petite équipe de

direction. Tout ceci a été possible grâce au soutien des membres de l'UNIC qui ont augmenté le montant de leurs contributions, ainsi qu'en accueillant un nombre de nouveaux membres en 2010 et en 2011. Plus récemment, Cinema City International, le plus grand exploitant de salles d'Europe centrale a rejoint l'UNIC, augmentant ainsi sa portée dans cette région dynamique.

4.1

Développement des Relations Publiques et des Partenariats

Depuis ces changements, l'UNIC s'est réintroduite auprès de tous les décideurs et départements européens concernés par l'exploitation cinématographique en particulier et l'industrie du film en général. Elle a expliqué ses principales positions, telles que définies à l'Assemblée Générale à Cannes en

2011, et a depuis entretenu de bonnes relations avec les décideurs de la Commission européenne, du Parlement européen et de toutes les associations liées à l'industrie du film (listées ci-dessous). L'UNIC a aussi étroitement collaboré avec l'Observatoire européen de l'Audiovisuel et Media Salles.

4.2

Positions Politiques de l'UNIC

Le travail de l'UNIC s'est principalement concentré sur les sujets politiques suivants, qui sont plus longuement détaillés dans des documents disponibles sur notre site web (www.unic-cinemas.org):

- L'apport social, culturel et économique des cinémas ;
- La valeur des fenêtres de diffusion en salles exclusives pour l'industrie du film ;
- La conversion au numérique et à la 3D ;
- La contrefaçon des œuvres cinématographiques ;
- La transparence des organismes de perception de droits ;
- L'accessibilité des personnes avec un handicap.

Dans ce contexte, plusieurs documents et lettres qui décrivent les positions de l'UNIC ont été rédigés :

- La position de l'UNIC par rapport au Livre vert de la Commission européenne sur la distribution numérique d'œuvres audiovisuelles dans l'UE ;
- La position de l'UNIC au sujet de la révision de la Communication Cinéma de la Commission européenne ;
- Une lettre ouverte aux studios des Etats-Unis à propos de la conversion au numérique ;
- Une lettre ouverte à la Commissaire Vassiliou au sujet de la stratégie V&D de la CE ; et
- Un briefing au sujet des paiements faits par les cinémas aux organismes de perception de droits.

4.3

Autres Activités Pertinentes

PRÉSENTATION DES POSITIONS DE L'UNIC

- Soumission des positions sur les rapports du PE sur le cinéma européen à l'ère numérique (MPE Borys) et sur la distribution en ligne des oeuvres audiovisuelles en Europe (MPE Cavada);
- Participation au groupe d'expert de la CE au sujet du cinéma numérique; et
- Participation au groupe d'expert de la CE au sujet de la distribution numérique.

RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION

- Contacts et collaboration plus rapprochée avec la fédération internationale des cinémas d'art et d'essai CICAIE et Europa Cinemas, le réseau de cinémas financé par l'UE ;
- Relations étroites avec la FERA (réalisateurs), la FIAPF (producteurs), la FIAD (distributeurs), la IVF (vidéo & V&D) et la MPA (studios);
- Des liens solides avec la NATO, l'organisation soeur de l'UNIC en Amérique du Nord ;
- Démarches envers les responsables du cinéma numérique des principaux studios pour parler des préoccupations de l'UNIC vis-à-vis de la conversion numérique en Europe ;
- Représentation de l'UNIC aux conventions du cinéma à Lyon, Baden-Baden, Las Vegas et présentation de son travail aux réunions du conseil d'administration d'associations membres au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suède ;
- Lancement du nouveau site web de l'UNIC et ouverture de comptes Facebook et Twitter ; et
- L'UNIC dans la presse : articles dans Screen International, Screen Trade, Côté Ciné, Filmecho, et d'autres.

4.4

CineEurope 2012

CineEurope est la Convention Annuelle Officielle de l'UNIC. Elle est organisée en collaboration avec les propriétaires du show, Prometheus Global Media et se tiendra du 18 au 21 juin 2012 à Barcelone, marquant ainsi une relocalisation stratégique de la convention qui a été initiée principalement par l'UNIC. Tout porte à croire que l'édition 2012 de CineEurope sera une grande réussite et que le nouveau lieu et la nouvelle programmation attireront plus de participants que jamais. L'espace d'exposition est complet depuis avril 2012 et accueillera deux fois plus d'exposants qu'en 2011.

Ces dernières années, l'UNIC a renforcé son engagement par rapport à CineEurope. Elle pense en effet qu'un secteur de l'ex-

ploitation cinématographique européen qui se veut dynamique doit organiser un congrès du cinéma véritablement international, pour ainsi refléter l'importance du territoire et accroître sa visibilité auprès de partenaires internationaux. Depuis 2011, l'UNIC joue un rôle important dans la planification des conférences de CineEurope, s'assurant ainsi que les visiteurs se voient proposer un programme correspondant aux besoins d'un public européen.

L'UNIC vise à augmenter dans le futur son engagement dans et pour CineEurope et se réjouit de pouvoir développer davantage le potentiel jusque-là inexploité de l'événement, au plus grand bénéfice du secteur européen de l'exploitation cinématographique.



5. PREVISIONS

National Schools Film Week 2011

Comme le montre ce rapport, l'UNIC a évolué rapidement ces 12 derniers mois. Une des questions clés de l'année qui vient sera dès lors de continuer sur cette voie de développement favorable. En même temps, nous souhaitons garantir un certain degré de stabilité et de continuité, tant au niveau des sujets que nous traitons, qu'à un niveau organisationnel et financier.

A en croire l'agenda politique de l'UE, des discussions continueront à voir le jour quant aux fenêtres d'exploitation et aux droits de licence. L'UNIC se tiendra prête pour défendre les opinions exprimées dans ce rapport. Aussi, l'association s'impliquera davantage encore dans le discours politique en matière du piratage et vol de films. Nous continuerons bien sûr à suivre de près les développements de la transition numérique et à nous assurer que nos opinions sont entendues quand il s'agit de réguler les sociétés de gestion collective.

Pour étendre notre portée, nous nous lancerons activement à la recherche de nouveaux membres. Une des régions clés de notre expansion est l'Europe Centrale et Orientale.

Enfin, en novembre 2012 et pendant l'année qui suit, l'UNIC fêtera son 60ème anniversaire. Les exploitants de salle pourront fêter le fait qu'ils continuent à toucher les vies de millions de personnes à travers le continent et se souvenir de décennies de croissance et de divertissement extraordinaire. Un des grands défis de l'UNIC sera de faire en sorte que l'avenir de l'exploitation cinématographique soit aussi brillant que son passé.

6. PARTENAIRES

Les partenaires des institutions de l'Union européenne, de la société civile et de l'industrie incluent, mais ne se limitent pas à :

6.1 Représentants du secteur

CICAE – Confédération Internationale des Cinémas d'Art et d'Essai
Europa Cinemas

EDCF – Forum européen du Cinéma Numérique

NATO – Association Nationale d'Exploitants de Salles

FERA – Fédération européenne des Réaliseurs de l'Audiovisuel

UNI-MEI – Alliance Internationale des Médias, du Spectacle et des Arts

SAA – Société des Auteurs Audiovisuels

FIAD – Fédération Internationale des Associations de Distributeurs de Films

Europa Distribution – Distributeurs européens Indépendants

FIAPF – Fédération Internationale des Associations de Producteurs de Films

CEPI – Confédération européenne des Producteurs Indépendants

IVF – Fédération Internationale de Vidéo et de Vidéo on Demand

MPA – Motion Picture Association

6.2 Partenaires institutionnels

Parlement européen

Commission européenne

6.3 Autres

Observatoire Européen de l'Audiovisuel

Media Salles

7. MEMBRES

En 2011, l'UNIC a accueilli deux nouveaux membres : Cineworld Cinemas Ltd, et Cinema City International. Le dernier élargit la portée de l'UNIC en Europe Centrale.

7.1 Conseil d'Administration (en mai 2011)

Président	Ad Weststrate (Pays-Bas)
Vice Président Senior	Phil Clapp (Royaume-Uni)
Vice Présidents	Jean Labé (France) Lene Løken (Norvège) Kim Pedersen (Danemark) Mario Mazzetti (Italie)
Trésorier	Andreas Kramer (Allemagne)

7.2 Membres de l'UNIC

Membres associés et membres affiliés (*)

Autriche	Fachverband der Kino-, Kultur- und Vergnügungsbetriebe
Belgique	Fédération des Cinémas de Belgique (FCB)
Danemark	Danske Biografer
Finlande	Finnish Cinema Exhibitors' Association
France	Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF)
Allemagne	Hauptverband Deutscher Filmtheater Kino e.V.
Grèce	Federation of Greek Cinematographers*
Hongrie	Mozisok Országos Szovetsege*
Israël	Cinema Industry Association in Israel
Italie	Associazione Nazionale Esercenti Cinema
Italie	Associazione Nazionale Esercenti Multiplex
Pays-Bas	Nederlandse Vereniging van Bioscoopexploitanten (NVB)
Norvège	Film & Kino
Russie	Kino Alliance
Espagne	Federación de Cines de España
Suède	Sveriges Biografägareförbund
Suisse	Association Cinématographique Suisse
Turquie	Turkish Cinema Operators' Association (SSID)*
Royaume-Uni	Cinema Exhibitors' Association (CEA)

7.3

Entreprises membres

Cinema City	Israël, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Bulgarie, Slovaquie
Cineworld Cinemas	Royaume-Uni, Irlande, Espagne
Cinéma Gaumont Pathé	France, Pays-Bas, Suisse
Kinepolis Group	Belgique, France, Espagne, Pologne, Suisse
Mars Entertainment	Turquie
Nordisk Film Biografer	Danemark, Norvège
Odeon/UCI/Cinesa	Royaume-Uni, Autriche, Allemagne, Irlande, Italie, Portugal, Espagne
SF Bio	Suède, Norvège
Movies@Cinemas	Irlande
Svenska Bio	Danemark, Suède
UGC	France, Belgique
Utopia Group	Luxembourg, Pays-Bas, Belgique, France
Vue Entertainment	Royaume-Uni, Portugal
Yelmo Cines	Espagne

7.4

Bureau à Bruxelles

ADRESSE

UNIC | Union Internationale des Cinémas / International Union of Cinemas
Av. des Arts 10–11 boîte 17
1210 Bruxelles (Saint-Josse-ten-Noode)
Belgique

NOUS CONTACTER

Tel: +32 2 8809939
Jan Runge, Directeur Général, jrunge@unic-cinemas.org
Julia Galaski, Responsable des Affaires européennes, jgalaski@unic-cinemas.org